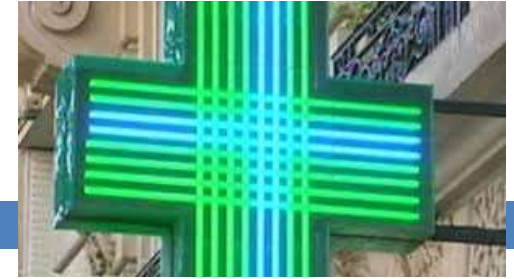


Filière Officine - Stage d'initiation

Réunion de rentrée - Sept 2015

christelle.mouchoux@chu-lyon.fr
valerie.siranyan@univ-lyon1.fr
roger.besancon@univ-lyon1.fr

Filière Officine



- A partir de la 4^{ème} année (2^{ème} semestre)
- Métier nécessitant des compétences multiples



Information importante

- Article L4241-10 du CSP

Par dérogation à l'article L. 4241-1, les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en troisième année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, en dehors des heures de travaux universitaires, les opérations mentionnées audit article sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur.

Information importante

- Article L4223-1 du CSP

Le fait de se livrer à des opérations réservées aux pharmaciens, sans réunir les conditions exigées par le présent livre, constitue l'exercice illégal de la profession de pharmacien. Cet exercice illégal est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Objectifs du stage



Objectifs du stage

- Stage d'initiation à la connaissance et à la dispensation du médicament et autres produits de santé
- Comprendre l'organisation d'une pharmacie d'officine
- Comprendre les rôles et responsabilités de chacun
- Comprendre l'importance de l'analyse de l'ordonnance
- Comprendre l'utilité des explications données aux patients sur la posologie et le suivi d'un traitement

Plus largement



- Appréhender l'utilité et la nécessaire variété de vos enseignements universitaires
- Préparer les stages d'application de 3^{ème} et 4^{ème} années

Planification du stage (modèle)

- Connaître les personnes et l'organisation interne de l'officine
- Prendre contact avec les produits: aspect logistique et gestion de stock, lire les notices et les RCP
- Utiliser la documentation (papier ou virtuelle)
- Appréhender les formalités administratives et de protection sociale
- Observer et mieux comprendre les dispensations d'ordonnances ou de médicaments
- Assister à la dispensation avec l'accord des patients

Gérer votre stage

- **La priorité est donné au service du patient**
 - ▣ Soyez curieux, mais choisissez le moment pour posez vos questions.
 - ▣ Respectez la vie privée des patients et de travail de l'équipe officinale
- **Le travail de l'officine est un travail d'équipe**
 - ▣ Apportez votre part d'initiative...
 - ▣ Participer aux activités autorisées par le CSP!
 - ▣ Faites apprécier votre personnalité !
 - ▣ Rédaction éventuelle d'un cahier de stage, en accord avec le maître de stage

Comment s'organise le stage ?

- 6 semaines dans une même officine
- A temps complet: 35 heures/semaine
- Répartition horaire définie par le maître de stage (convention de stage)
- Possibilité de scinder en 2 périodes (mais la convention doit être entièrement complétée, avec un avenant)
- Possibilité d'interrompre le stage durant la fermeture de la pharmacie

Quand se fait le stage ?

- **Obligatoirement être réalisé avant le début de la troisième année**
- Donc entre la 1ère et la seconde année ou en fin de seconde année



Chez qui faire son stage ?

- Le pharmacien doit être agréé comme maître de stage
 - ▣ Voir la liste sur le site de l'ISPB et tableau d'affichage de 1^{ère} année
- Pas de lien de parenté entre stagiaire et maître de stage (grands-parents, parents, oncles, ...)
- Critère de choix personnel:
 - Pharmacie de quartier, de centre ville, rurale, mutualiste ou de centre commercial
 - Variétés des activités de la pharmacie
 - Bien s'entendre avec le maître de stage et l'équipe

La convention de stage

- Une convention de stage doit être signée dans l'ordre suivant:
 - ▣ par le pharmacien maître de stage,
 - ▣ par le stagiaire,
 - ▣ par la directrice de la faculté,
 - ▣ par le président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens
- Le stage ne peut débuter que lorsque toutes les parties ont signé la convention
- Tout stage qui commencera avant la signature de la convention par toutes les parties ne sera pas validé et devra être refait

Circuit des signatures

- Pour les étudiants qui devront passer des examens pendant la période de stage: faire signer un avenant à votre maitre de stage en précisant les jours où vous serez en examen.
- Les retours de conventions, avenants pour finir les 3 semaines restantes, ou les demandes de dérogation doivent être rendus au secrétariat.

Dérogations

- Si le stage a lieu en dehors de l'académie de Lyon, il faut demander une dérogation (Attention : pas ou très peu de dérogations pour la région PACA et l'académie de Clermont-Ferrand).
- Cette dérogation doit être acceptée par la faculté de Lyon et la faculté d'accueil (lettre de motivation + vérification de l'agrément).
- Il faut en moyenne une quinzaine de jours pour obtenir une réponse (entre le dépôt à la scolarité et le début du stage).
- Les demandes de dérogation sont à retirer auprès de la scolarité de l'ISPB.

Validation du stage

- A l'ISPB, la validation est prononcée par le jury de stage de l'ISPB (il n'y a pas d'examen de stage) sur appréciation du maître de stage qui remplit un questionnaire fourni par l'ISPB

- Appréciation du maître de stage :

Le maître de stage donne son appréciation en remplissant le questionnaire fourni par l'ISPB, ces appréciations sont ensuite converties en note par l'ISPB.

Le maître de stage pourra éventuellement être contacté par un enseignant de la faculté.

Validation du stage

- Le questionnaire rempli par le maître de stage comporte différents points dont
 - ▣ FONCTION SANTE PUBLIQUE
 - Intérêt porté au malade et à sa maladie
 - Intérêt porté au malade et à sa psychologie
 - Discrétion élémentaire manifestée en présence du malade
 - Mesure de l'importance du rôle conseil pour la délivrance d'ordonnances, les prescriptions officinales, l'éducation sanitaire et sociale, les domaines extra - médicaux
 - Respect du secret professionnel
 - Attention portée au risque de préjudice
 - Mesure de l'étendue de la compétence acquise
 - Curiosité, désir d'apprendre
 - ▣ APTITUDE AU TRAVAIL
 - Respect des règles et discipline dans le travail
 - Aptitude au travail en équipe
 - Attitude du stagiaire: ponctualité, présentation, initiative
 - ▣ CAHIER DE SUIVI DE STAGE

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter:

valerie.siranyan@univ-lyon1.fr

christelle.mouchoux@chu-lyon.fr

Merci de votre attention et bonne rentrée !